

Conseil Municipal du 20 Juin 2022

Présents : Adeline ALBERT, Renaud BORDIER, Arnaud BROTTIER, Guillaume CLEMENT, Anne DOLIN, Paquita FERGEAU, Stéphane FICHET, Jean-Pierre FRANCOIS, David GALLARD, Linda NEVEU, Magalie PAITRAULT et Catherine PAPIN

Excusée : Monique BERTIN

Secrétaire de séance : Magalie PAITRAULT

Ordre du jour :

1. Délibération modalité de publicité des actes réglementaires
2. Délibération tarifs locations des salles communales
3. Délibération renouvellement marché reprographique
4. Délibération service commun informatique de la CCPG
5. Délibération acquisition de terrains
6. Lignes Directrices de Gestion (LDG)
7. Compte rendu des différentes commissions
8. Questions diverses

I - DELIBERATION MODALITE DE PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES

A compter du 1er juillet 2022, la nouvelle loi entre en application concernant la publicité des actes réglementaires.

Entre autres :

Une feuille de présence est à signer en début de chaque séance de Conseil Municipal.

Le compte rendu est supprimé mais sous une semaine, la liste des délibérations est affichée en ligne.

Le compte rendu est remplacé par un procès-verbal de séance relié dans le registre des délibérations, et publié dans la semaine qui suit sa validation au conseil du mois d'après.

Un feuillet de clôture des délibérations de chaque séance est signé par le Maire et le secrétaire.

Les actes réglementaires n'ont plus à être affichés, mais doivent être publiés sur le site internet.

(Site internet de la CADA : Commission d'accès aux documents administratifs est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la liberté d'accès aux documents).

Comme la loi l'y autorise, le Conseil Municipal valide le fait de retenir le droit d'option proposé aux communes de – 3500 hab. de maintenir une présentation « matérielle et non dématérialisée » à savoir la « publication papier » (consultable en Mairie). Cette dérogation est valable jusqu'à la fin de mandat.

II- DELIBERATION TARIFS LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil Municipal valide la reconduction des tarifs de locations des salles communales (salles des fêtes et salle des associations).

La salle de réunion du complexe sportif est gratuite pour les organismes communaux et coûtera 50€ pour les organismes hors commune.

En revanche, les conventions et mise en place des paiements sont modifiés de la façon suivante :

- L'organisateur devra s'acquitter du montant de la location par avance dès réception de l'avis de sommes à payer auprès du Trésor Public. La remise de clés sera conditionnée par le paiement complet de cette somme.
- Toute annulation fera l'objet d'un remboursement par la commune, néanmoins, la commune se réserve le droit de conserver 40% du montant de la somme versée pour toute annulation intervenant moins de 2 mois avant l'occupation des lieux.

III - DELIBERATION RENOUVELLEMENT MARCHE REPROGRAPHIQUE

Le contrat de leasing concernant le matériel de reprographie, mis en place le 06/07/2017, arrive à terme le 05/10/2022 et ne sera pas reconduit (coût du loyer 1440€ttc/an+ 0,00598€ht copie noir/blanc et 0,05373€ht copie couleur).

Suite à une proposition reçue par la CCPG via leur consultation globale, nous avons délibéré afin de pouvoir profiter d'une offre commune tout en pouvant souscrire ailleurs si on le souhaitait.

Après délibération, le Conseil Municipal valide la proposition de la CCPG (avec la société SFERE BUREAUTIQUE)

pour un modèle dont la location sera à 576€ttc/an et 0,0023€ht copie noir/blanc et 0,0230€ht copie couleur). L'engagement est de 4 ans mais s'arrêtera de fait au terme de la convention CCPG le 11/11/2023.

IV - DELIBERATION SERVICE COMMUN INFORMATIQUE DE LA CCPG

Le Conseil Municipal valide la modification de la convention initiale par l'ajout des communes de Les Forges et Vausseroux au service commun.

Le présent avenant modifie également les dispositions financières de la dite convention.

V - DELIBERATION ACQUISITION DE TERRAINS

Afin de compléter la maîtrise foncière du Cœur de bourg, le Conseil Municipal valide l'acquisition de terrains appartenant à M et Mme GELE pour la somme de 3200€(parcelles AE204 de 86m², AE100 de 536m² ainsi qu'environ 10m² à faire délimiter au géomètre), la commune aura à charge les frais d'acte notarié.

Le conseil valide également de devis 642€ ttc d'Alpha géomètre relatif aux frais de bornage.

VI - LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

Les LDG sont prévues à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de gestion des ressources humaines sont définies par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

Elles représentent le projet global de gestion des ressources humaines de la collectivité, sont propres à chaque collectivité et peuvent être adoptées de manière commune ou distincte.

Elles définissent le cadre de prise de décision de l'autorité territoriale et apportent une visibilité aux agents.

Les LDG poursuivent deux objectifs :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels

Les LDG intéressent l'ensemble des agents de la collectivité quel que soit leur statut. Elles constituent une source d'informations pour tous les agents, leurs supérieurs hiérarchiques, les encadrants et responsables de service, les organisations syndicales qui souhaitent connaître les modalités de gestion des ressources humaines en matière de recrutement, d'affectation, d'évolution de carrières, de mobilité, d'égalité professionnelle...

Elles constituent le document de référence pour la GRH de la collectivité.

Elles sont valables pour une durée de 6 ans et sont partiellement ou totalement révisables.

VII - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

PROJETS

Plateau sportif

Le dossier a été déposé le 2 juin 2022 pour une dépense globale de 272 658,68€ HT soit 327 190,42€ TTC. La dépense éligible s'élève à 116 926,30€ HT et la subvention demandée à 93 541,04€ (80%).

Au 15 juin 2022, l'Agence Nationale du Sport indique une subvention probablement attribuée à 59 000€ (50%). Une demande de subvention complémentaire sera sollicitée lors du prochain Conseil Municipal.

WC Publics

Réception du refus de subvention de la DETR (Dotation d'équipement aux territoires ruraux)

Les travaux sont terminés pour un montant de 30 790,20€ HT soit 36 948,25€ TTC.

Différents documents à transmettre au SDIS suite à la visite de mise en service.

Cimetière

Nous avons reçu de la part de iD79 la version provisoire du cahier des charges et du règlement de consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour la requalification du cimetière.

Le planning s'établit comme suit :

- oct 2022 : lancement consultation marché (accompagnement complet par le CAUE 750€)
- nov 2022 : audition candidats paysagiste
- début 2023 : lancement marché de travaux
- courant 2024 : travaux

Aire de mobilité

Le CD79 a émis un avis favorable au référencement de la place de l'église en tant qu'aire de mobilité (covoiturage). Il prend en charge la signalisation de position, la pré-signalisation sur les RD et la signalisation de direction. Reste à charge de la commune, la pré-signalisation sur la RN.

Cœur de bourg

Signé les « accords collectivités » pour autoriser l'EPF à engager :

- Diagnostics immobiliers réglementaires sur les bâtiments à déconstruire et l'ancienne forge (amiante, plomb, termite)

Budget prévisionnel provisoire 15 000€ht (entreprise Agenda Diagnostic, 86000 Poitiers)

- Diagnostic environnemental nécessaire afin d'identifier les éventuels enjeux faunistiques et floristiques susceptibles de contraindre les futurs travaux (démolition, dépollution et aménagements)

Budget prévisionnel provisoire 5 000€ht (entreprise NCA Environnement 86170 Neuville de Poitou)

BATIMENTS

Logement 3 Bis Rue de la Mairie : le locataire arrivé le 1er mai est parti au 16 juin 2022 pour raison professionnelle. L'arrivée d'un nouveau locataire est prévue le 22 juin 2022.

La petite porte située sur le côté de l'église sera remplacée semaine prochaine.

Enfouissement des réseaux : dans le cadre des travaux à venir d'enfouissement des réseaux électriques au long de la RN149, il convient de demander des devis de candélabres pour remplacer ceux qui sont actuellement posés sur les poteaux électriques : 3 candélabres. 2 sont à créer Chemin des Usages.

VOIRIE

Les « têtes de chat clignotantes » ont été installées sur le rond-point de la RN.

La signature chez le notaire de l'acquisition de la parcelle DRIBAULT à Lavausseau est prévue début juillet.

En attente de devis pour numéroter les citernes à incendie.

BIBLIOTHEQUE

La boîte à livres a été reçue et sera installée à proximité de l'espace de pique-nique derrière l'église. Restera à la personnaliser.

ARGENT DE POCHE

Les flyers sont en cours de distribution auprès des jeunes avec des propositions pour les semaines du 25 au 29 juillet, 8 au 12 août et 22 au 26 août. Réponses demandées avant le 30 juin.

ECONOMIE

Le POUL'AILLE BRAISE BY TONY est présent sur la place de l'église 1 jeudi soir sur 2 (semaines impaires) depuis le 9 juin.

Un suivi précis des retards de loyers ou loyers impayés a été mis en place. La Trésorerie a également engagé des poursuites par saisie sur salaire et huissier pour recouvrer des retards.

ANIMATION

Les flyers pour l'animation du 13 juillet seront distribués en fin de semaine. Une réunion d'organisation est prévue le 7 juillet. A l'occasion de cette réunion, sera également abordé « le marché » (fréquentation, tarif emplacement, conditions d'usage, mode de paiement).

Un retour sur la rencontre élus/habitants du 21 mai dernier a été fait.

COMMISSIONS EXTERIEURES

Référents communication CCPG du 8 juin (thématique : réseaux sociaux et applications pour informer les habitants).

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Assemblée Générale de l'ACCA le 24 juin à 19h à « la cabane ».

AGENDA

Prochain Conseil Municipal le 18/07 à 20h30

Fin de séance à 22H50